



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



AFFECTATION DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES AU SEIN DE L'ACADEMIE DE POITIERS

Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré public

ANNEE SCOLAIRE 2017 – 2018

**Rectorat de l'académie
de Poitiers**
**Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale de la Vienne**

**Direction des Ressources
Humaines**

**Division
des personnels enseignants**

Affaire suivie par
Charline Auprêtre
Adjointe cheffe DPE

Karine Théberge
Cheffe de bureau DPE 1

Emmanuelle Bouyat
Cheffe de bureau DPE 2

05.16.52.65.00

Références :

Note de service ministérielle n° 2017-069 du 11 avril 2017 (BO n° 15 du 13 avril 2017)

Destinataires

Pour attribution

Mesdames, Messieurs les lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré public de la session 2017

Mesdames, Messieurs les lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré public d'une session antérieure à 2017 et ayant bénéficié d'un report de stage durant l'année scolaire 2016-2017

Pour information

Messieurs les Directeurs académiques des services de l'éducation nationale – Directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

Messieurs les Présidents des universités de Poitiers et de La Rochelle

Mesdames, Messieurs les Chefs d'établissement du second degré

Messieurs les Doyens des Inspecteurs

Mesdames, Messieurs les Chefs de service du rectorat

Mesdames, Messieurs les Conseillers techniques de la Rectrice

Sommaire

1 – L'affectation en académie

2 – La phase intra-académique

Pièces jointes

Annexe I – Carte des établissements de l'académie de Poitiers

Annexe II – Table d'extension

Annexe III – Dossier de prise en charge administrative et financière

Annexe IV – Calendrier des opérations

Annexe V – Fiche de renseignements ESPE

Rectorat de Poitiers

Adresse postale

22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40 625
86022 Poitiers cedex

Mardi 16 mai 2017

CPI :

**DPE 1 – DPE 2 – Cellule mobilité – S.
Baladi**

J'ai l'honneur de vous informer des principales dispositions relatives à votre affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire, qui comprend deux phases successives : la première est conduite au niveau ministériel, la seconde s'effectue au niveau académique.

1 – L'affectation en académie

Vous êtes lauréat(e) de concours et allez être nommé(e) en qualité de fonctionnaire stagiaire.

Dans un premier temps, le ministère (DGRH) procède à la désignation des lauréats des concours dans les académies.

A cet effet, la note de service ministérielle n° 2017-069 en date du 11 avril 2017, parue au BO n° 15 du 13 avril 2017, définit les règles et les procédures de nomination et d'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours de recrutement des professeurs agrégés, des professeurs certifiés, des professeurs d'éducation physique et sportive, des professeurs de lycée professionnel, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale.

Je vous invite à vous y référer.

→ **A noter** : la saisie des vœux d'affectation en académie, y compris pour les lauréats d'une session antérieure placés en report de stage, s'effectue sur Sial (<http://www.education.gouv.fr>) **du mardi 2 mai 2017 au vendredi 2 juin 2017, 12 heures.**

Vous connaîtrez votre affectation dans une académie en qualité de fonctionnaire stagiaire sur le site Sial, rubrique « Affectations » **à partir du vendredi 30 juin 2017.**

2 – La phase intra-académique

Si, à l'issue de la première phase du mouvement, vous êtes affecté(e) dans l'académie de Poitiers, la Division des personnels enseignants (DPE) du rectorat procèdera à votre affectation dans un établissement.

2-1/ Les modalités d'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire dans l'académie de Poitiers

a/ La saisie des vœux intra-académiques

Votre affectation en établissement est arrêtée en fonction de vos vœux géographiques et du barème national calculé par le ministère à partir des informations saisies dans Sial lors de l'opération d'affectation inter-académique (situation familiale, handicap éventuel, situation de fonctionnaire ou de contractuel du second degré de l'éducation nationale, rang de classement au concours).

En aucun cas, le rectorat ne peut corriger ou modifier ce barème et aucune demande de modification ne peut être prise en compte.

Afin de vous permettre de formuler des vœux géographiques, les listes, non exhaustives et évolutives, des supports réservés aux fonctionnaires stagiaires (temps complet et temps incomplet) seront publiées sur le site internet de l'académie de Poitiers **à compter du lundi 3 juillet 2017** et pourront, le cas échéant, être actualisées jusqu'à la veille de l'ouverture du serveur de saisie des vœux.

Vous pouvez découvrir l'académie de Poitiers en consultant la carte des établissements, en annexe I.

Vous saisirez vos vœux d'affectation au sein de l'académie de Poitiers **du mercredi 12 juillet 2017, 9 heures au jeudi 13 juillet 2017, 17 heures** (heures de Paris) sur le site internet de l'académie de Poitiers, à l'adresse : <http://info.ac-poitiers.fr/laureats-concours2d>

En vue de votre affectation en établissement scolaire pour y effectuer votre stage, vous pouvez saisir jusqu'à **5 vœux intra-académiques** qui peuvent porter sur :

- un établissement (ETB),
- une commune (COM),
- un département (DPT).

Dans l'hypothèse où aucun des vœux formulés ne peut être satisfait, vous serez soumis à la procédure d'extension (annexe II).

Pendant toute la durée de l'ouverture du serveur sur le site internet de l'académie de Poitiers, vous pouvez consulter, saisir ou modifier votre demande.

Par ailleurs, lors de la saisie de vos vœux, il vous est demandé de compléter la « Fiche de renseignements – Fonctionnaires stagiaires 2017 / 2018 » de l'ESPE, disponible sur le site internet de l'académie de Poitiers (conforme à l'annexe V et à compléter au format papier si vous ne parvenez pas à ouvrir le lien).

b/ Le dispositif d'accueil et d'information

Un dispositif d'accueil et d'information est mis en place **du vendredi 30 juin 2017 au vendredi 21 juillet 2017, de 9 heures à 17 heures** pour répondre à toutes vos questions :

de préférence par courriel : laureats-concours2d@ac-poitiers.fr

ou par téléphone : **05.16.52.65.00** (cellule mobilité)

c/ Les résultats d'affectation

Les affectations sont arrêtées par madame la Rectrice après échanges avec les représentants du personnel en groupe de travail.

Les résultats d'affectation seront publiés sur le site internet de l'académie de Poitiers **à compter du jeudi 20 juillet 2017 en fin d'après-midi**, à l'adresse <http://info.ac-poitiers.fr/laureats-concours2d>. **Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**

Les arrêtés d'affectation seront également envoyés à cette même date par courrier postal.

Je vous précise que ces affectations sont définitives pour l'année de stage. Aucune révision d'affectation ne sera acceptée.

→ Il est recommandé de :

- * ne prendre aucun engagement par rapport à votre futur logement avant de connaître votre affectation ;
- * prendre contact avec votre chef d'établissement lorsque vous aurez pris connaissance de votre affectation.

2-2/ Les formalités et démarches indispensables

a/ Les journées d'accueil

Des journées d'accueil sont programmées à la Faculté de médecine et de pharmacie – 6, Rue de la Milétrie – 86000 POITIERS, le mardi 29 août 2017 de 8 h 30 à 16 h 30, le mercredi 30 août 2017 de 9 h 00 à 17 h 00 et le jeudi 31 août 2017 de 9 h 30 à 17 h 00.

Il est fortement conseillé de participer à ces journées d'accueil pour lesquelles vous ne recevrez pas de convocation. En cas d'indisponibilité dûment justifiée, vous veillerez à prendre contact avec la Division des personnels enseignants, **au plus tard le vendredi 18 août 2017** : laureats-concours2d@ac-poitiers.fr.

Lors de ces trois journées d'accueil, vous rencontrerez notamment :

- * les inspecteurs disciplinaires, les tuteurs et les référents pédagogiques, pour toute information quant à votre formation prévue durant cette année de stage ;
- * les personnels de la Division des personnels enseignants (DPE) du rectorat auprès de qui vous pourrez poser des questions sur la gestion de votre carrière ;
- * les personnels de la Division de l'accompagnement et de la formation des personnels (DAFOP) du rectorat auprès de qui vous pourrez poser des questions sur les périodes de formation et celles d'exercice du métier ;
- * les personnels de l'ESPE ;
- * les personnels des mutuelles.

b/ Pour votre nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire

Des documents sont à fournir impérativement, dès votre affectation au sein de l'académie de Poitiers et avant le vendredi 18 août 2017 au :

Rectorat de l'académie de Poitiers
Division des personnels enseignants
Bureau DPE 1 (pour les lauréats professeurs certifiés et agrégés des disciplines d'enseignement général)
ou Bureau DPE 2 (pour les lauréats professeurs certifiés et agrégés des disciplines techniques, professeurs de lycée professionnel, professeurs d'EPS, CPE)
22 Rue Guillaume VII Le Troubadour
CS 40 625
86022 POITIERS cedex

Si vous avez sollicité la bonification au titre du rapprochement de conjoint pour le calcul du barème national d'affectation, vous devez adresser :

- * une attestation de l'employeur du conjoint indiquant le lieu d'exercice et la nature de l'activité professionnelle ou une attestation récente d'inscription au Pôle emploi en cas de chômage ;
- * un justificatif de domicile du conjoint : copie d'une facture EDF, quittance de loyer,...
- * pour les lauréats ni mariés, ni pacsés avec enfant, une copie du livret de famille ou si enfant à naître, un certificat de grossesse délivré au plus tard le 30 juin 2017 avec attestation de reconnaissance anticipée ;
- * pour les agents mariés, une photocopie du livret de famille ;

Si vous avez sollicité une affectation conjointe de deux lauréats mariés ou pacsés, vous devez adresser :

- * pour les agents pacsés, l'attestation du tribunal d'instance établissant la conclusion du PACS ou un extrait d'acte de naissance des deux partenaires portant en marge les mentions PACS (loi n° 2006-728 du 23 juin 2006).

Si vous avez sollicité la bonification au titre du rapprochement de la résidence de l'enfant, vous devez adresser :

- * une photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance ou de toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale unique ;
- * les justificatifs et les décisions de justice concernant la résidence de l'enfant, les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement ;
- * pour les personnes exerçant seules l'autorité parentale, toute pièce attestant que la demande de mutation améliore les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde qu'elle qu'en soit la nature,...)

c/ Pour votre dossier administratif et le versement de votre salaire

Des documents sont à remettre le mardi 29 août 2017, lors de la première journée d'accueil, présentés dans une enveloppe dédiée à l'attention de la **DPE** :

- * **photocopie de votre dernier titre ou diplôme** (si vous ne l'avez pas déposé sur le site internet de l'académie de Poitiers lors de la saisie de vos vœux, les mercredi 12 juillet 2017 et jeudi 13 juillet 2017 – voir le § e/).

Les lauréats des concours externes de la session 2017 des CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP des disciplines générales, et des concours de CPE et PsyEN devront envoyer dès que possible soit une attestation d'inscription en M2 s'ils sont titulaires d'un M1, soit leur diplôme de master ou équivalent (attestation de réussite)

En cas d'absence de la justification du titre, diplôme ou certificat requis, la nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire sera rapportée.

- * le certificat d'aptitude physique émis par un médecin agréé.

La nomination définitive en qualité de stagiaire est légalement subordonnée à la constatation de l'aptitude physique conformément aux dispositions de l'article 20 du titre II du décret 86-442 du 14 mars 1986 modifié.

Pour les lauréats bénéficiaires de l'obligation d'emploi et qui ont obtenu une priorité d'affectation, le certificat doit mentionner **l'aptitude physique et la compatibilité du handicap avec les futures fonctions.**

En cas d'incompatibilité ou d'absence de certificat d'aptitude physique, la nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire sera rapportée.

- * l'annexe III complétée (dossier de prise en charge administrative et financière)
- * une copie de la carte de sécurité sociale (sauf si vous étiez déjà rémunéré(e) par l'académie de Poitiers)
- * 2 relevés d'identité bancaire originaux (obligatoirement à vos nom et prénom et portant l'adresse conforme à celle déclarée)
- * copie des pièces justificatives de la situation familiale et copie du livret de famille si vous avez des enfants à charge (si cela n'a pas été envoyé par courrier avant le vendredi 18 août 2017)

d/ Pour votre couverture sécurité sociale

Des documents sont à remettre le mardi 29 août 2017, lors de la première journée d'accueil, présentés dans une enveloppe dédiée à l'attention de la **MGEN** :

- * un relevé d'identité bancaire ou postal ;
- * une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité ;
- * votre attestation de carte vitale actuelle ou copie de votre carte vitale ;
- * selon votre situation familiale : une copie du livret de famille si vous êtes marié(e), ou une attestation de PACS ou de concubinage.

e/ Pour votre formation à l'ESPE

Votre inscription administrative à l'ESPE interviendra après la confirmation de votre parcours de formation (entre le 18 et le 30 septembre 2017).

Pour la détermination de votre parcours de formation, vous devrez obligatoirement, du mercredi 12 juillet 2017 au vendredi 13 juillet 2017 :

- * compléter le questionnaire en ligne déposé sur le site internet de l'académie de Poitiers, actualité « Lauréats des concours enseignants et d'éducation du second degré », rubrique « Informations à renseigner pour l'ESPE » (annexe V à compléter en format papier si vous ne parvenez pas à ouvrir le lien)
- * déposer (au format pdf) une version numérique de votre dernier diplôme (Baccalauréat, Licence, Master MEF ou MEEF, Diplôme d'Ingénieur, Doctorat ...)

Pour votre inscription universitaire, procédure qui débutera la semaine du 18 septembre 2017, vous devrez adresser par courriel à scolarite.espe@univ-poitiers.fr :

- * une version numérique de votre attestation de sécurité sociale couvrant l'année universitaire 2017 – 2018 et jusqu'au 31 août 2018 (dès que vous l'aurez récupérée ou téléchargée sur le site MGEN).

Ce document est indispensable pour obtenir le statut d'étudiant / stagiaire et valider votre inscription à l'ESPE.

Le service de scolarité de l'ESPE procédera à votre inscription (dont le coût n'est pas à la charge de l'enseignant stagiaire) et vous communiquera, par mail, votre numéro d'étudiant (numéro à 8 chiffres) vous permettant d'activer votre messagerie universitaire et tous les outils de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) utilisés pour les enseignements (disciplinaires et transversaux) de l'ESPE.

A réception de ce courriel, vous pourrez également récupérer votre justificatif d'inscription et, éventuellement, la carte d'étudiant numérique en vous présentant directement au service de scolarité de l'antenne ESPE de votre département d'affectation (Angoulême, Niort, Poitiers) ou au service de scolarité de la Faculté des Sciences de l'Université de La Rochelle pour les enseignants stagiaires affectés en Charente Maritime.

La Division des personnels enseignants reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Anne Bisagni-Faure

Rectrice de l'académie de Poitiers,
Chancelière des universités

CARTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ACADEMIE

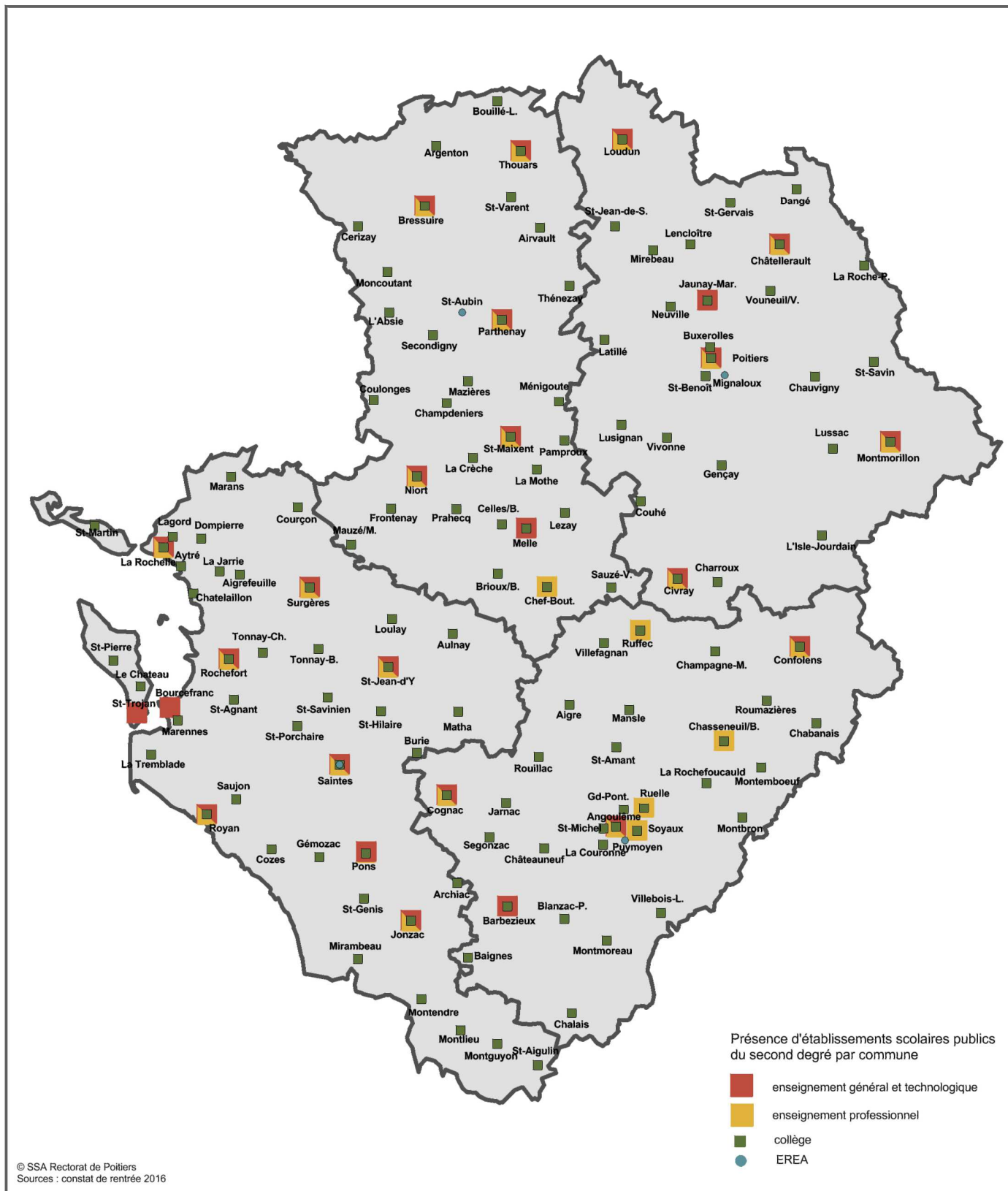


TABLE D'EXTENSION

Si vous avez fait votre 1^{er} vœu dans les Deux-Sèvres (79) les possibilités d'affectation sur poste seront étudiées dans l'ordre suivant :

1. tout poste dans le 79
2. tout poste dans le 86
3. tout poste dans le 17
4. tout poste dans le 16

Si votre 1^{er} vœu concerne la Vienne (86) :

1. tout poste dans le 86
2. tout poste dans le 79
3. tout poste dans le 16
4. tout poste dans le 17

Si votre 1^{er} vœu concerne la Charente (16) :

1. tout poste dans le 16
2. tout poste dans le 17
3. tout poste dans le 86
4. tout poste dans le 79

Si votre 1^{er} vœu concerne la Charente-Maritime (17) :

1. tout poste dans le 17
2. tout poste dans le 16
3. tout poste dans le 79
4. tout poste dans le 86

**DOSSIER DE PRISE EN CHARGE
ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

FONCTIONNAIRES STAGIAIRES – RENTREE 2017

Ce dossier doit être remis **complet** lors de la réunion de rentrée du mardi 29 août 2017.
A défaut, il devra être expédié à l'adresse ci-dessous :

Rectorat de l'académie de Poitiers
Division des personnels enseignants
Bureau DPE 1 ou Bureau DPE 2 (selon le tableau ci-dessous)
22 Rue Guillaume VII Le Troubadour
CS 40 625
86022 POITIERS cedex

1. Renseigner votre identité et votre situation

NOM : Prénom :

Nom de jeune fille :

Etablissement d'affectation :

COCHER	CORPS	DISCIPLINE	SERVICE GESTIONNAIRE
<input type="checkbox"/>	Agrégé (disciplines générales)		DPE 1
<input type="checkbox"/>	Certifié (disciplines générales)		DPE 1
<input type="checkbox"/>	Agrégé (disciplines techniques)		DPE 2
<input type="checkbox"/>	Certifié (disciplines techniques)		DPE 2
<input type="checkbox"/>	PLP		DPE 2
<input type="checkbox"/>	CPE		DPE 2
<input type="checkbox"/>	P. EPS		DPE 2

2. Remplir la [notice de renseignements \(page suivante\)](#)

3. Joindre les pièces demandées sur la notice de renseignements :

- copie de la carte de sécurité sociale (sauf si vous étiez déjà rémunéré(e) par l'académie de Poitiers)
- 2 relevés d'identité bancaire **originaux**
- copie des pièces justificatives de la situation familiale, et copie du livret de famille si vous avez des enfants à charge

4. Remettre le dossier lors de la réunion de rentrée, le mardi 29 août 2017 (ou, à défaut, l'envoyer au rectorat dans les plus brefs délais).

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS

- Initiale (premier recrutement ou arrivée dans l'académie)
 Modificative (changement de situation familiale)

Identification

Service concerné (division/bureau):

Grade : Nom et prénoms :

Discipline : Nom de naissance :
Date de naissance :

Etablissement : N° Sécurité sociale :/...../...../...../.....
N° NUMEN :

Commune de naissance : Département :

(Joindre la copie de la carte vitale) Pays de naissance :

Adresse :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Courriel :@.....

Situation antérieure

Avez-vous occupé un emploi au cours des 12 derniers mois dans - le secteur public Oui Non
- le secteur privé Oui Non

En quelle qualité ? (indemnitaire, assistant d'éducation, titulaire, autre...)

Quel organisme vous a rémunéré? (nom et adresse)

Date d'entrée dans la fonction publique : (joindre le dernier arrêté de promotion d'échelon)

En cas de 1er recrutement, joindre la copie de vos diplômes et votre curriculum-vitae

Situation familiale

Célibataire Concubinage date:/...../..... Mariage date:/...../.....
 PACS date:/...../..... Divorce date:/...../..... Veuvage date:/...../.....
 Séparé date:/...../.....

(joindre toutes pièces justificatives ex: livret de famille - carte d'identité (recto-verso) - récépissé de pacs)

Votre conjoint:

Nom et prénom: Employeur :

Adresse de l'employeur:

Enfants à charge vivant au foyer

Nom, prénom	Date de naissance	Scolaire-Etudiant-Apprenti
.....
.....
.....
.....

S.F.T (supplément familial de traitement)

ou avantage en nature, c'est-à-dire à caractère familial, attribué par l'employeur, différent des prestations familiales)

Je souhaite percevoir le SFT: Oui Non

Si oui joindre obligatoirement l'attestation de non paiement de l'employeur de votre conjoint et un certificat de scolarité par enfant de plus de 16 ans.

(NB: Une application de télé-déclaration "SFT" est disponible sur l'intranet)

CALENDRIER DES OPERATIONS

 RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

 MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE


Opérations	Dates
Saisie des vœux d'affectation en académie sur Sial : http://www.education.gouv.fr	Du mardi 2 mai 2017 au vendredi 2 juin 2017, 12 heures (heure de Paris)
Publication des résultats d'affectation en académie	A partir du vendredi 30 juin 2017 (selon les disciplines)
Dispositif d'accueil et d'information au rectorat de Poitiers : de préférence par courriel : laureats-concours2d@ac-poitiers.fr ou par téléphone : 05.16.52.65.00	Du vendredi 30 juin 2017 au vendredi 21 juillet 2017, de 9 heures à 17 heures
Publication des supports réservés pour les fonctionnaires stagiaires sur le site internet de l'académie de Poitiers (liste non exhaustive et évolutive)	A partir du lundi 3 juillet 2017
Saisie des vœux d'affectation en établissement sur : http://info.ac-poitiers.fr/laureats-concours2d	Du mercredi 12 juillet 2017 9 heures au jeudi 13 juillet 2017, 17 heures (heure de Paris)
Publication des résultats d'affectation en établissement sur le site de l'académie de Poitiers	A compter du jeudi 20 juillet 2017 en fin d'après-midi
Envoi des pièces justificatives à la DPE du rectorat de Poitiers concernant : * rapprochement de conjoints * rapprochement de deux lauréats mariés ou pacsés (affectation conjointe) * rapprochement de la résidence de l'enfant	Avant le vendredi 18 août 2017
Journées d'accueil des fonctionnaires stagiaires à la Faculté de médecine et de pharmacie de Poitiers → Remise des autres justificatifs pour la DPE et la MGEN	Mardi 29 août 2017 de 8 h 30 à 16 h 30 Mercredi 30 août 2017 de 9 h 00 à 17 h 00 Jeudi 31 août 2017 de 9 h 30 à 17 h 00
Prérentrée des enseignants	Vendredi 1^{er} septembre 2017
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 4 septembre 2017

« **Métiers de l'Enseignement,
de l'Éducation et de la
Formation** »
**Second degré (M2 et Parcours
Adaptés)**

Réservé à l'administration :

P1 P1 (ex 2ans adm) P1 (ex 2ans adm autre ac) P4 P5 P6 TC

Fiche de renseignements - Fonctionnaires Stagiaires 2017/2018

NOM (de naissance) :

NOM D'USAGE (ou d'épouse)

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse postale :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel personnel :

Cursus :

- Année d'obtention du bac :

- Série du bac :

- Etablissement :

- Avez-vous déjà été inscrit(e) à l'Université de Poitiers : oui non

- Si oui, en quelle année : _____ pour quelle formation :

- Si non, précisez autre Etablissement :

- Numéro INE (pour les bacheliers à partir de 1995 – 11 caractères) : / / / / / / / / / / / / / /

- Quelle était votre situation en 2016-2017 :

Master MEEF :

- Possédez-vous le **M1 MEEF** : oui non

- si oui, quelle mention : 1^{er} degré 2nd degré (indiquez la discipline (ex : anglais) : _____)
 Encadrement éducatif

- si oui, année d'obtention :

- Possédez-vous le **M2 MEEF** : oui non

- si oui, quelle mention : 1^{er} degré 2nd degré (indiquez la discipline (ex : anglais) : _____)
 Encadrement éducatif

- si oui, année d'obtention :

- Autre(s) diplôme(s) possédé(s), année et établissement d'obtention :

A quel concours êtes-vous admis(e) ?

CAPES CAPET CAPLP CAFEP CAPEPS CPE AGREGATION

Pour le CAPES, le CAPET, le CAPLP et l'Agrégation, précisez la discipline (ex : anglais) : _____

Etes-vous admis(e) au concours et dispensé de diplôme (père ou mère de trois enfants, sportif de haut niveau, concours interne) ? oui non

(si oui, précisez votre situation : _____)

Sans concours :

- Recrutement sur BOE (Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi)
- Autre situation : précisez :

Etablissement d'affectation :

Quotité de travail dans l'établissement :

Renouvellement de stage : oui non

Prolongation de stage : oui non

Nom du tuteur :

Courriel du tuteur :

Joindre obligatoirement TOUS les justificatifs

(par courrier postal ou par courrier électronique)

- copies des diplômes
- copie de l'arrêté d'affectation 2017/2018 (*à ne pas confondre avec l'avis d'affectation*)
- attestation de sécurité sociale MGEN (ou autre pour les BOE) couvrant l'année universitaire 2017/2018 (indiquant a minima une date de fin de prise en charge au 31/08/2018)
- toute pièce indiquant l'INE (Identifiant National Etudiant) si vous êtes concernés (bacheliers à partir de 1995 ou ayant procédé à une inscription universitaire) : relevé de notes du bac ou des études supérieures universitaires.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE POUR L'INSCRIPTION ESPE

Pour toute situation particulière, merci de contacter rapidement le secrétariat MEEF second degré de l'ESPE (coordonnées ci-dessous).